

**DÉCISION SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION RELATIF À LA MISE EN
ŒUVRE DE LA DÉCLARATION SOLENNELLE SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES
HOMMES ET LES FEMMES EN AFRIQUE -**

Doc. EX.CL/789(XXIII)

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** du huitième rapport de la Présidente ainsi que de la synthèse des rapports établis en 2012 par quatorze États membres sur la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes;
2. **SOULIGNE** la nécessité pour les États membres de faire régulièrement rapport sur la mise en œuvre de la Déclaration solennelle;
3. **FÉLICITE** les États membres qui ont régulièrement soumis des rapports sur la mise en œuvre de la Déclaration solennelle, et exhorte ceux qui ne l'ont pas encore fait de présenter les leurs tel qu'il leur est demandé. À cet égard, la Commission devrait entreprendre des activités de renforcement des capacités des États membres pour leur permettre de rendre compte de manière appropriée ;
4. **FÉLICITE** en particulier les États membres qui ont pris des mesures concrètes pour promouvoir de manière significative la parité entre les hommes et les femmes au sein de leurs différentes institutions ;
5. **DEMANDE** à la Commission, en consultation avec les États membres, de mettre à jour et d'élargir, sa base de données afin de rendre compte avec précision de l'état de la mise en œuvre de la Déclaration solennelle dans tous les secteurs pertinents, y compris l'évaluation du rôle de la femme au sein des médias;
6. **DEMANDE** à la Commission de mettre en œuvre la décision du Conseil exécutif pour faire en sorte que la contribution au Fonds pour les femmes africaines soit fondée sur les modalités de mise en œuvre échelonnée de 1% des contributions mises en recouvrement auprès des États membres au titre du budget de l'Union africaine, conformément à la décision de la Conférence *Assembly/AU/Dec.277 (XVI)* et de la décision du Conseil exécutif *EX.CL/Dec.539 (XVI)*.
7. **EXPRIME** sa profonde préoccupation quant à la violence faite aux femmes, y compris au sein de la famille et lance un appel aux États membres pour qu'ils échangent les meilleures pratiques aux fins de lutter efficacement contre cette violence;
8. **FÉLICITE** la Commission pour les efforts qu'elle a fournis dans le cadre du lancement des 53 projets, dont des programmes de formation en faveur des femmes rurales grâce au Fonds pour la femme africaine et demande à la commission de rendre régulièrement compte de la mise en œuvre de tels projets et de leur impact sur le terrain ;

9. **APPELLE** à des efforts accrus en faveur de l'autonomisation des femmes et de la prise en compte de la dimension genre à tous les niveaux et **DEMANDE** à la Commission de rendre compte régulièrement des résultats enregistrés à cet égard;
10. **DEMANDE** à la commission de renforcer son soutien à la Somalie dans ses efforts de reconstruction, en particulier dans la formation et le renforcement des capacités des femmes, afin d'avoir un impact sur le terrain.